

Monsieur le Maire

Mairie de La Trinité sur Mer 2 place Yvonne Sarcey 56470 La Trinite sur Mer

www.lavigie-latrinitesurmer.fr lavigieltsm@gmail.com

7 octobre 2021

Objet : Travaux de la Compagnie des Ports

Monsieur le Maire,

La Compagnie des Ports du Morbihan (CPM) va entreprendre des travaux qui vont durablement entrainer des conséquences sur La Trinité avec près de 4000 m2 de terrepleins gagnés sur l'eau (principalement en darse Nord), une extension du Môle Tabarly démesurée (30 m vers l'Est et 100 m vers le Nord se terminant à hauteur du Vieux Port), 1200 m2 de bâtiments supplémentaires sans compter la partie SNT et l'ancien bâtiment de Ifremer.

Depuis la réunion d'information du 12 février 2020 organisée par la CPM c'est le silence le plus total sur ce sujet à tel point que pour nombre de trinitains les travaux sont abandonnés.

Pourtant, un Dossier de demande d'Autorisation Environnementale au titre de la Loi sur l'Eau et qui devrait être soumis à enquête publique a été déposé en mars 2021 et deux demandes d'autorisation de permis de construire ont été déposées par la compagnie des ports, l'une en mars pour l'implantation de 1200 m2 de bâtiments et l'autre en juin pour la mise en place d'installations provisoires durant les travaux.

S'agissant du dossier d'impact environnemental, nous espérons que la durée de l'enquête sera suffisante pour que les trinitains puissent s'approprier et étudier les 1000 pages de ce dossier complexe d'autant que de nombreuses questions restent en suspens, notamment les conséquences environnementales et hydro sédimentaires au niveau des vasières et des plages ou encore la justification de l'allongement démesurée du Môle Tabarly vers l'est et le nord. Sur ce point, la CPM retient comme solution technique l'utilisation de palplanches fixes de 7 m de hauteur qui constitueront un véritable mur au milieu du port à marée basse. Si l'extension du môle Tabarly est réellement justifiée, une solution alternative sous forme d'un ponton flottant lourd (du type de celui en béton positionné en darse nord) devrait être étudiée et La Vigie souhaiterait que vous la souteniez dans cette demande.

Concernant les demandes de permis de construire en darse Nord, La Vigie s'interroge sur le fait que ceux-ci soient déposées sans attendre les résultats de l'enquête publique. En effet, l'extension des terrepleins en darse Nord qui permet d'augmenter les surfaces commerciales sans

Copies:

diminuer les surfaces allouées aux bateaux dépend du résultat de l'enquête publique : ces travaux étant interdépendants. Par ailleurs, sur le plan urbanistique, il nous semble que les demandes de permis de construire en cours ne peuvent se comprendre que dans une vision d'ensemble (extension de la zone nord / Ifremer / Kermarquer).

Ces aménagements darse Nord, s'ils sont autorisés, vont profondément modifier les conditions de circulation des voitures, piétons et cyclistes ainsi que le stationnement sur ces secteurs tant pendant les 18 mois de travaux qu'après la mise en route de ces nouvelles installations. Aussi La Vigie souhaiterait qu'une présentation publique soit faite bien avant le début des travaux qui ne devraient pas commencer avant la fin du délai de recours des tiers, si les permis de construire sont accordés.

En restant à votre disposition pour échanger de vives voix sur tous ces sujets, la Vigie vous remercie par avance de votre réponse, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de sa considération la plus distinguée.

Bertrand Ravary

Président de La Vigie